

# REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER NATIONALE FEMININE 2 (NF2)

## ARTICLE 1 - SYSTEME DE L'EPREUVE

### PHASE 1

Les 48 équipes sont réparties en 4 poules (A, B, C et D) de 12 équipes comptant chacune 3 équipes Espoirs LFB/LF2 et 9 équipes Fédérales (le terme « équipe Fédérale » s'applique aux 36 équipes n'étant pas Espoirs LFB/LF2).

Les équipes disputent un championnat (phase 1) en rencontres aller et retour à l'issue duquel un classement est établi.

### PHASE 2 DES EQUIPES FEDERALES (Décembre 2021)

Les équipes Fédérales classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> (ou éventuellement 3<sup>ème</sup> et/ou 4<sup>ème</sup> et/ou 5<sup>ème</sup> selon le classement des équipes Espoirs LFB/LF2) de chaque poule sont regroupées dans deux poules distinctes, E et F, selon les critères suivants :

- Les deux équipes qualifiées d'une poule de la phase 1 sont rassemblées dans la même poule de la phase 2 afin de conserver les résultats directs acquis lors de la phase 1 ;
- Chaque poule de la phase 2 est ensuite **constituée** selon le choix de la Commission Fédérale 5x5.

Les équipes Fédérales classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre (phase 3).

La phase 2 se dispute en rencontres aller et retour.

Toutes les autres équipes Fédérales de NF2 ne disputent pas de phase 2.

### FINALE A QUATRE DES EQUIPES FEDERALES

Les équipes Fédérales classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> des poules E et F à l'issue de la phase 2 disputent une Finale à Quatre (phase 3).

Les rencontres se déroulent sur un week-end, sur un terrain choisi par le Bureau Fédéral sur proposition de la Commission Fédérale 5x5. Elles sont déterminées selon le principe suivant :

- 1/2 finales (1 match sec) :
  - Rencontre 1 (R1) : 1E contre 2F
  - Rencontre 2 (R2) : 1F contre 2E
- Finales (1 match sec) :
  - Rencontre 3 (R3) : Vaincu R1 c/ Vaincu R2
  - Rencontre 4 (R4) : Vainqueur R1 c/ Vainqueur R2
- Le premier jour se déroulent les demi-finales dont l'ordre est fixé par la Commission Fédérale 5x5 selon les horaires suivants :
  - 1/2 finale n°1 : Le samedi à 17 h 15
  - 1/2 finale n°2 : Le samedi à 20 h 00

- Le deuxième jour se déroulent les finales des perdants et vainqueurs des ½ Finales.
  - Rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place : Le dimanche à 13 h 15
  - Finale : Le dimanche à 15 h 30

La rencontre pour la 3<sup>ème</sup> place est obligatoire.

#### TITRE DE CHAMPION DE FRANCE DES EQUIPES FEDERALES

Le titre de Champion de France est attribué à l'équipe vainqueur de la Finale à Quatre des équipes Fédérales.

#### ACCESSION EN NF1 DES EQUIPES FEDERALES

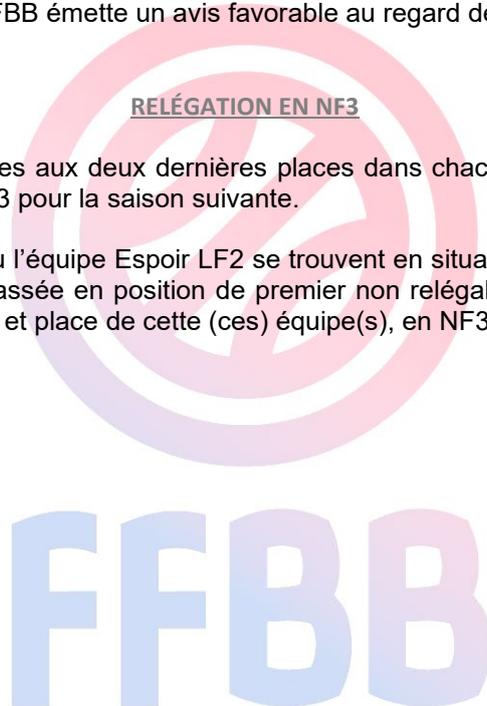
Les équipes Fédérales ayant disputé la Finale à Quatre (phase 3) accèdent à la NF1 pour la saison suivante.

L'accèsion des équipes est effective sous réserve qu'elles satisfassent aux conditions de championnat NF1 et à la condition que la FFBB émette un avis favorable au regard de la situation financière.

#### RELÉGATION EN NF3

Les équipes Fédérales classées aux deux dernières places dans chacune des poules à l'issue de la phase 1 sont reléguées en NF3 pour la saison suivante.

Si des équipes Espoirs LFB ou l'équipe Espoir LF2 se trouvent en situation de relégation en NF3 pour la saison suivante, l'équipe classée en position de premier non relégable de sa poule à l'issue de la phase 1 sera reléguée, en lieu et place de cette (ces) équipe(s), en NF3 pour la saison suivante.



FFBB

<p><b>ARTICLE 2 - EQUIPES (JUILLET 2021)</b></p>	<p>a) Les éventuelles équipes descendantes des divisions supérieures ;                  b) Les équipes maintenues en division NF2 de la saison précédente ;                  c) Les équipes Espoirs LFB/LF2 déterminées selon les Règlements ;                  d) Les éventuelles équipes issues de la division NF3 de la saison précédente, selon le <b>Règlement Particulier NF3</b></p> <p>Au total : 48 équipes</p>				
<p><b>ARTICLE 3 - REGLES DE PARTICIPATION (Mars 2018 – Mai 2019 – Février 2020 – Juillet 2021 – Décembre 2021)</b></p>	Nombre de joueuses autorisées	Domicile	7 minimum / 10 maximum		
		Extérieur	7 minimum / 10 maximum		
	Types de licences autorisées (nb maximum)	1C, 0CT ou 0CAST/1CAST (hors CTC) <b>ou 1CASTCTC</b>	3		
		ASP	0		
		0C <b>ou 0CASTCTC</b>	Sans limite		
		2C ou 2CAST (hors CTC) <b>ou 2CASTCTC</b>	0		
	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite		
		Vert	Sans limite		
		Jaune (JN)*	2	OU	1
		Orange (ON)*	0		1
<p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p>					
<p>Règles de participation équipe Sénior 2 en championnat de France des associations ou sociétés sportives de LF2 ayant un centre d'entraînement labellisé (ou en cours de labellisation)</p>					
Nombre de joueuses autorisées	Domicile	8 minimum/10 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum			
	Extérieur	8 minimum/10 maximum Dont 2 joueuses de plus de 20 ans maximum			
Types de licences autorisées (nb maximum)	1C ou 0CT	4			
	2C	0			
	0CAST (Hors CTC)	0			
	0C	Sans limite			
Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite			
	Vert	Sans limite			
	Jaune (JN)*	1			
	Orange (ON)*	0			
<p><i>*les licences JH et OH sont interdites au sein de cette division</i></p>					
<p>Les joueurs évoluant au sein de cette division doivent justifier du statut CF-PN et avoir transmis la Charte d'Engagements conformément aux dispositions des articles 432.3 des Règlements Généraux de la FFBB et 2.3.1 des Règlements Sportifs Généraux. »</p>					

<p><u>ARTICLE 4 -</u> <u>HORAIRE</u> <u>OFFICIEL DES</u> <u>RENCONTRES</u></p>	<p>Samedi à 20h00</p> <p><b>Les rencontres sont automatiquement programmées le samedi à 17h15 pour les rencontres à domicile des équipes Espoirs LFB/LF2 et des équipes des centres d'entraînement labellisés de LF2.</b></p>
<p><u>ARTICLE 5 -</u> <u>SALLE</u></p>	<p>Classement : H2</p>
<p><u>ARTICLE 6 -</u> <u>OBLIGATIONS</u> <u>SPORTIVES</u> (Décembre 2018)</p>	<p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 2 équipes de jeunes féminines de catégories différentes (U20 ou U18 ou U15 ou U13) ;</p> <p><b>OU</b></p> <p>1 autre équipe senior féminine de niveau inférieur ; + 1 équipe de jeunes féminines (U20 ou U18 ou U15 ou U13) + 1 École Française de MiniBasket labellisée dont le renouvellement de label couvre la saison en cours.</p> <p>Ces dispositions ne sont pas applicables aux équipes Espoirs LFB/LF2 évoluant dans ce championnat.</p>

